

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 avril 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1831)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD408

présenté par
Mme Couillard, rapporteure

ARTICLE 9

À l'alinéa 29, après la troisième occurrence du mot :

« règlement »,

insérer le mot :

« délégué ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.